Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Aout 1890 No. 45.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE LABOUREUR

Sans trêve et sans repos, sous un soleil ardent,
Le joyeux laboureur penché sur sa charrue,
Toujours infatigable, actif et fredondant,
Le cœur gonflé d'espoir, poursuit sa tâche ardue.

Voyez-le dans le pré : dès que l'aube est venue,
Il déchire le sol sous le soc frémissant,
Et son rude labeur encore se continue
Sous l'ombre du soir qui tombe du firmament.

O brave laboureur, toi qui nourrit le monde,
Sous tes nobles sueurs la terre se féconde ;
Elle ouvre les trésors que recèle son sein.

Va ! travaille ! pour prix de ta dure journée :
"Celui qui l'a promis ne promet pas en vain !"

H. M.

LES BELGES AU CANADA

M. L. Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles* a été délégué au Manitoba par les directeurs de ce journal, afin d'étudier notre province, et de connaître *de visu*, la position des Belges émigrés dans notre province en 1888 et en 1889.

La lettre suivante qui a paru dans le *Counrier de Bruxelles* du 25 dernier nous fera connaître l'opinion de cet éminent journaliste :—

Winnipeg, 10 juillet.

C'est au bruit des cloches que je vous écris. L'hôtel *Rossin House* où je suis est situé près de la gare du C. P. R. (Prononcez : *Cipiar*) et les locomotives sont tout armées de cloches de fortes tailles sonnant à toutes volées lorsque les trains entrent ou partent. C'est un carillon continuel et fort clérical. Au moment où j'ai pris la plume j'ai dû m'arrêter à cause d'un orage formidable qui a obscurci l'air et fait la nuit pour plus de deux heures. Averse torrentielle comme on en voit peu dans notre pays.

Winnipeg (28 à 30,000 âmes) est une ville immense comme étendu mais très neuve. Elle remonte à vingt ans. Rues larges éclairées à la lumière électrique en hiver seulement. Les nuits d'été se prolongent jusqu'à 10 heures et l'on fait des économies pendant cette saison. Partout des hôtels, des magasins, des boutiques, des *bars*, des restaurants, mais tout est en bois, sauf quelques grands établissements et les bâtisses officielles : palais du parlement, cour de justice, hôtel de ville, post office, gare du C. P. R., etc. La plupart des grandes n'ont que deux bas étages, les petites sont très nombreuses. Ville essentiellement de commerce et d'affaires ; peu intéressante, en somme, pour l'Européen.

Débarqué jeudi dernier, j'ai, le lendemain, fait visite à M. l'abbé Cloutier, à l'évêché. Il m'a très bien reçu. Causerie d'une heure. Je verrai l'évêque plus tard. Ayant obtenu de M. Hamilton, intendant des terres du C. P. R. un " free ticket " de Winnipeg à Cypress River sur la ligne Western Branch, j'ai pris samedi matin, le train pour visiter la colonie belge établie dans la paroisse de *Saint-Alphonse* pui est à dix milles (trois fortes lieues) de la station de Cypress River. Arrivé à la station à 7 heures ½ du soir, j'ai trouvé une voiture qui m'a conduit chez un paysan de Saint-Alphonse où j'ai passé la nuit. Le lendemain matin, après une promenade charmante d'une heure et demie, je suis arrivé à l'église bâtie en bois, aans clocher, sur une colline qui domine le pays. Le curé, le R. M. Campeau, canadien-français, prévenu par M. Bodard, m'a parfaitement reçu et s'est offert à me montrer les belges dont un gaand nombre sont arrivés à Saint-Alphonse avec l'expédition Wattelet. D'autres ont été envoyés par M. Bodard A l'issue de la grand' (et unique) messe célébrée à onze heures, j'ai vu une trantaine de belges avec lesquels j'ai eu un entretien général pour commencer. Cela a duré une heure environ. Un véritable palabre. L'arrivée d'un journaliste catholique de Bruxelles a fait sensation à Saint-Alphonse. Ils étaient tous heureux de voir un compatriote venant prendre de leurs nouvelles.

Voici les noms des principaux d'entre eux. Tous ou presque tous sont chefs de famille. Leur effectif est de 140 personnes (femmes et enfants), Félix Londoz, Mathot, H. Allard, Radelet (prés de Dinant), J. Allard, Forget, E. Maurage, Volscher, J. Henrard, Jacques père et fils, J. Guilmin, Steyaert (un Flamand), Deschouver (id.), J. Lecoq, J. Barten, Shoemocher (de Virton), De Calvaer (un Flamand), O. Maurage, Sauvelet, Baccus, J. Agarand, Kaljen, Nicloux, J. Fifils, Jul. Fifils, H. Fifils, X. De Veuster (un Flamand), J. Barbier, A. Barbier, A. Foidort, H. Leroy, Th. Dropsy, J. Barthélemy, Lecoq, J. Massoz (ancien instituteur libre), veuve Voz et ses enfants, V. Ritchez, Deraux, De Calvaer, père, J.-B Deraux, P. Martin, Pontiau, Clinquant et J. Arnould.—Tous ces colons ont leur *homesteads* et et ceux de leurs enfants qui ont dix-huit ans ont aussi le leur. Ils ont donné du fil à retordre au curé dans le commencement, surtout les Flamands. Aujourd'hui ils l'écoutent et s'en trouvent bien. J'ai visité en détail une bonne vingtaine de familles. Toutes sont très contentes. Un d'eux, Shoemacker, m'a déclaré que si on lui offrait 20,000 fr. et son passage gratuit il ne voudrait pas revenir. Une autre, la femme Calvaer, m'a dit en flamand : *Wij zijn hier in den hemel.* (Nous sommes ici dans le ciel.

Un autre m'a dit : c'est un paradis en été pour les hommes et pour les bêtes. Aucun ne se plaint de l'hiver, qui est cependant plus rigoureux et plus long que chez nous. Tous font l'éloge du curé. L'immense majorité remplit ses devoirs religieux malgré l'éloignement de l'église. Quelques uns doivent faire trois et quatre lieues pour aller à la messe. La moralité est très bonne. Une des filles de M. Fifils a épousé sans dot l'un des fils du plus gros fermier canadien-français de Saint-Alphonse. On se marie très jeune. Les familles de 10 et 11 enfants sont communes ici. L'année dernière a été dure pour les colons, parceque la sécheresse a beaucoup nui aux céréales. Plusieurs n'ont obtenu que deux à trois minots de blé à l'acre, au lieu de 25 à 30 (récolte moyenne). Mais l'élève du bétail et la récolte des pommes de terre ont bien donné. Les premières opérations ; le déboisement, l'extirpation des souches, et le *cassage* ou premier labour sont très dures, particulièrement le déboisement on se sert du feu souvent. Par contre, le cassage des terres en prairie est facile. On *casse* en juin, juillet et août. On laisse le temps, le soleil, la neige, l'air produire leurs effets et on relaboure en mars ou avril. On sème ensuite fin avril. La récolte est généralement mûre le 15 ou fin août. Les premiers froids commencent d'ordinaire le 15 septembre. Il y a des gelés précoces parfois vers le 15 août, ce qui nuit terriblement au grain. Il résulte de mes renseignements confirmés par le curé, par le consul de France à Winnipeg et par d'autres personnes que sur dix ans on est sûr de trois ou quatres récoltes excellentes et même extraordinaire. Il y a deux récoltes passables et quatres mauvaises ou radicalement nulle. Voilà pour le blé. Mais une seule récolte bonne compense et au-delà la perte causée par les récoltes gelés.

La sécheresse d'été et les gelés d'août sont donc les deux causes de pertes. Ce sont des données générales pour le Manitoba, mais à Saint-Alphonse la situation est généralement meilleure. On peut compter sur cinq bonnes récoltes en dix ans, deux passables et le reste nul.

Par contre, l'élève du bétail donne un gain absolument assuré et très facile. La nourriture d'été ne coûte rien, les bêtes passent toute la bonne saison dehors au pacage, *nuit et jour.* On ne les rentre que pendant les mois rigoureux de l'hiver (4 mois). Les provisions de foin sont énormes. On n'a qu'à le couper sur ses terres ou sur les terres voisines non occupées. La paroisse compte 16 lieues carrées et il reste un grand nombre de terres vides appartenant à des compagnies de chemins de fer, à des spéculateurs, au gouvernement. Il reste 30 homesteads libres. La colonie de Saint-Alphonse compte trois écoles, un magasin général, deux stations de chemins de fer, deux élévateurs de grains, etc. C'est, d'après mes renseignements, l'une des plus prospères du Manitoba.

Mon impression première—après une visite qui a duré trois jours—est que cette colonie convient admirablement aux Belges. Le pays n'est pas plat et monotone comme dans la plupart des régions du Manitoba. Il est légèrement accidenté, avec collines, côteaux, prairies onduleuses, quelques montagnes boisées, des lacs de toute dimension dont un immense : le *Lac du Cygne* sur les confins d'une réserve indienne.

Ce dernier site est véritablement admirable et rappelle les plus beaux de notre Luxembourg. Mais à la place des rochers et des pierres, mettez partout de la terre végétale d'une richesse surprenante, des bois, des fleurs en masse, du foin en quantité telle qu'on pourrait y élever des centaines de mille têtes de bétail. Ce site, situé à dix milles du presbytère conviendrait admirablement pour un *rancho.* Ces terres appartiennent au gouvernement provincial qui ne les cède pas gratuitement. Un spéculateur disposant de 50 à 60 mille francs pourrait y faire une affaire splendide, tout en favorisant l'établissement de colonies, de fermes sur les côteaux qui entourent le lac.

Au point de vue du pittoresque, j'ai rarement vu quelque chose de plus beau. Ce lac est la source de la Pembina, qui se jette dans la Riviére-Rouge à Saint-Vincent, près d'Emerson. Vous savez que cette Rivière-Rouge et l'Assiniboine arrosent Winnipeg, dont le site est remarquablement bien choisi.

Le Lac du Cygne est tellement poissonneux qu'en hiver on vient avec des charrettes pour les remplir de brochets, etc. On casse la glace. Le poisson afflue à la lumière. On le prend à la fourche et aussitôt hors de l'eau il gèle. La quantité de poissons ainsi pêchés est fabuleuse. Tout se fait en grand ici !

Les semailles se font généralement à la semeuse mécanique ainsi que la moisson. Les moissonneuses du dernier modèle lient elles-mêmes les gerbes. On n'a qu'à les dresser sur le sol. Des machines à battre le grain circulent de ferme en ferme à l'époque de la moisson et remplissent les sacs. Ceux-ci sont transportés à la station la plus proche où sont les élévateurs. Ils pèsent et emmagasinent le grain, qui est toujours payé immédiatement au cours du jour, selon qualité. On a vu des récoltes qui ont donné 40 et 50 *minots* de l'acre. La moyenne est de 25. Le blé que j'ai vu dans mes courses aux environs de Winnipeg et à Saint-Alphonse, donne les plus belles espérances. On demandait de la pluie, elle est venue et les bons Belges se frottent les mains. Leurs débuts ont été plus durs qu'ils ne le croyaient, mais maintenant ils espèrent bien être récompensés de leurs peines.

Il y avait parmi eux quelques fainéants et quelques mauvaises têtes qui ont quitté le pays à la grande satisfaction de ceux qui restent. L'un de ces malheureux qui ne sont bien nulle part, a écrit contre le Manitoba et spécialement contre Saint-Alphonse une lettre inepte publiée en Belgique dans un journal peu connu : le *Devoir.* C'est un nommé Dumont. Je l'ai lue. C'est un tissu d'inepties, de calembredaines et d'erreurs. Cet article a fait du tort aux Belges aux yeux des Canadiens qui se sont montrés parfaits à l'égard de nos compatriotes. Lorsque le premier arrivage de Belges est descendu à Cypress River, il y a deux ou trois ans, tous les Canadiens-français étaient là pour les recevoir. Un seul fermier canadien, M. Bernadin, en a logé quarante-cinq pendant plusieurs semaines. Ce trait seul suffit. L'hospitalité, la générosité canadienne sont véritablement au-dessus de tout éloge.

Le Manitoba.

Mercredi, 27 Aout 1890.

LES ECOLES SEPAREES

Il se signe actuellement dans plusieurs endroits, une requête adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, au sujet de la loi des écoles adoptée par la législature de Manitoba, l'hiver dernier, et dont il a été si souvent question dans notre jpurnal.

L'appel fait aujourd'hui par la population catholique de cette province est en conformité de la constitution qui indique le remède au cas où les droits d'une minorité seraient ignorés ou affectés par une décision arbitraire et inconstitutionnelle de la majorité.

Nous donnons ci-après une traduction plus ou moins fidèle de cet important document, qui, nous en avons l'intime conviction, aura pour effet de nous apporter le remède que nous attendons patiemment, mais qui devra venir avant bien longtemps.

Voici cette requête :

A Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

L'humble requête des soussignés membres de l'Eglise Catholique Romaine, dans la Province de Manitoba, présentée tant en leur nom qu'en celui de lepr co-religionnaires de la susdite Province,

Expose ce qui suit :—

1. Antérieurement à l'adoption de l'Acte de la Puissance du Canada, passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté la reine Victoria, chapitre trois, connu sous le nom de l'Acte de Manitoba, et antérieurement à l'arrêté du Conseil publié en vertu de cet acte, il existait dans le territoire maintenant formant la province de Manitoba plusieurs excellentes écoles pour les enfants.

2. Ces écoles étaient confessionnelles, quelques-unes d'entre elles étant dirigées et contrôlées par l'Eglise Catholique Romaine et d'autres par diverses dénominations Protestantes.

3. Les deniers nécessaires pour le maintien des écoles Catholiques Romaines étaient en partie payés par contributions de la part de quelques-uns des parents des enfants qui fréquentaient les écoles et le reste était prélevé sur les fonds de l'église et contribués par ses membres.

4. Durant la période à laquelle il est fait allusion, les Catholiques Romains n'avaient aucun intérêt dans les écoles des dénominations protestantes, ni n'exerçaient de contrôle sur ces écoles et les membres des dénominations Protestantes n'avaient aucun intérêt dans les écoles Catholiques Romaines, ni n'exerçaient de contrôle sur ces écoles. Il n'y avait pas d'écoles publiques, dans le sens d'écoles de l'état. Les membres de l'Eglise Catholique Romaine soutenaient les écoles de leur église pour l'avantage des enfants Catholiques Romains et ils n'étaient pas dans l'obligation de contribuer et ils ne contribuaient pas au maintien d'aucune autre école.

5. En matière d'éducation, conséquemment, durant la période mentionnée, les Catholiques Romains étaient par la coutume et la pratique, séparés du reste de la société.

6. Sous les dispositions de l'Acte de Manitoba il a été arrêté que l'Assemblée Législative de la province aurait le droit exclusif de faire des lois au sujet de l'éducation, sujettes toutefois aux dispositions suivantes et en conformité d'icelles :

(1.) " Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées."

(2.) " Il pourra être interjeté appel au Gouverneur-Général en Conseil de tout acte ou décision de la Législature de la Province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

(3.) " Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le Gouverneur-Général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du Gouverneur-Général en Conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur-Général en Conseil sous l'autorité de la même section."

7. Dans le cours de la première session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba un acte a été passé au sujet de l'éducation, dans le but de continuer le mode d'éducation séparée dont les Catholiques Romains avaient joui avant l'érection de la province.

8. L'effet de ce statut, en autant que les Catholiques Romains y étaient concernés, était uniquement de donner une organisation aux efforts que les Catholiques Romains avaient volontairement faits pour l'éducation de leurs propres enfants. Il était pourvu à la continuation d'écoles sous le contrôle et l'administration des Catholiques Romains, et l'éducation de leurs enfants conformément à la seule méthode qu'ils croient bonne pour leur instruction.

9. Toujours, depuis cette législation, et à venir jusqu'à la dernière session de l'Assemblée Législative, aucune tentative n'a été faite pour enfreindre sur les droits des Catholiques Romains ratifiés tels que ci-haut mentionnés ; mais durant cette dernière session des statuts furent adoptés (53 Vic. caps, 37 et 38) dont le résultat est de priver complètement les Catholiques Romains de leur séparation en fait d'éducation ; de noyer leurs écoles dans celles des dénominations Protestantes ; et de forcer tous les membres de la société, soit Catholiques Romains, soit Protestants, de contribuer au moyen d'impôts au maintien d'écoles dites publiques, mais qui en réalité ne sont que la continuation d'écoles Protestantes.

10. Il y a dans cet acte une disposition pour la nomination d'un bureau d'aviseurs et aussi pour l'élection de commissaires d'écoles dans chaque municipalité. Il y a aussi une disposition par laquelle le bureau d'aviseurs pourra prescrire des exercices religieux dans les écoles et les commissaires peuvent, s'ils le jugent à propos, obliger la pratique de ces exercices religieux dans les écoles de leurs districts respectifs. Il n'y a pas d'autres dispositions au sujet des exercices religieux et il n'y en a pas au sujet de l'enseignement religieux.

11. Les Catholiques Romains considèrent ces écoles comme impropres à l'éducation, et les enfants de Catholiques Romains ne peuvent pas et ne veulent pas fréquenter de telles écoles. Plutôt que de subir de telles écoles les Catholiques Romains retourneront au système d'écoles volontaires, antérieur à l'Acte de Manitoba, et de leur propres deniers ils établiront, soutiendront et maintiendront des écoles conformes à leurs principes et à leur foi, malgré qu'en agissant ainsi ils seront en sus forcés de contribuer aux dépenses occasionnées par les écoles dites publiques.

12. Vos requérants exposent que le dit acte de l'Assemblée Législative de Manitoba est contraire aux droits des Catholiques Romains, garantis et confirmés par le statut érigeant la Province de Manitoba, et effecte d'une manière préjudiciable les droits et privilèges au sujet des écoles Catholiques Romaines que les Catholiques Romains possédaient au moment de l'union avec la Puissance du Canada.

13. Les Catholiques Romains forment la minorité dans la susdite province.

14. En conséquence, les Catholiques Romains portent appel contre le dit acte de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba.

Vos requérants demandent conséquemment :

1. Que Votre Excellence le Gouverneur-Général en Conseil recoive cet appel, le prenne en considération et adopte telle mesure et donne telles instructions qui seront jugées les plus convenables pour que cet appel soit entendu et pour qu'on y fasse droit.

2. Qu'il soit proclamé qu'une telle loi provinciale est préjudiciable aux droits et privilèges dont les Catholiques Romains jouissaient par la loi ou la pratique, dans la province, au moment de l'union, au sujet de leurs écoles séparées.

3, Que telles instructions soient données et dispositions prises pour le redressement des griefs des Catholiques Romains dans la Province de Manitoba, qui seront jugées les plus convenables à Votre Excellence en Conseil.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

LA PROCHAINE SESSION FEDERALE

M. John Charlton, M. P.- au cours d'une entrevue avec un journalates, s'est exprimé en ces termes au sujet de la prochaine session : " Je suis d'opinion que la prochaine session sera certainement la plns animée que nous avons eu depuis la Confédération. Lorsque les membres du gouvernement donneront leur vote au sujet du redressement des griefs que la population catholique du Manitoba prétend réclamer, l'animation deviendra alors à son comble."

LE CHEMIN DE FER DE DULUTH A WINNIPEG

La compagnie qui a commencé la construction du chemin de fer destiné à relier Duluth à Winnipeg, a de grandes difficultés à surmonter. Le tracé du chemin dans le Minnesota a été fait à travers une réserve indienne ; or, le gouvernement des Etats-Unis a refusé la permission nécessaire et ordre a été donné d'arrêter les travaux. Cependant, d'après les dernières nouvelles, il paraîtrait que la compagnie entend passer outre ; mais les autorités menacent d'envoyer la troupe pour arrêter les travailleurs.

La Troisieme Convention Generale des Acadiens.

Les 13, 14 et 15 août courant, nos compatriotes français de l'Acadie se réunissaient à la Pointe-de-l'Eglise, Baie Sainte Marie, au Nouveau-Brunswick, pour célébrer leur fête et assister à leur troisième grande convention nationale. Plus de six mille acadiens assistaient à cette fête, venus de toutes les parties du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, du Cap Breton, et même de la Province de Québec et des Etats-Unis.

Parmi les personnes de distinction présentes on remarquait plusieurs membres du clergé acadien et l'hon. Juge P. A. Landry, l'hon. Sénateur Pascal Poirier, l'hon. A D. Richard, l'hon. J. O. Arsenault, membre du Conseil Exécutif, l'hon. O. J. Leblanc, membre du Conseil Exécutif, l'hon. Stanislas F. Poirier, M.P. de l'Ile du Prince-Edouard, MM. O. M. Melanson, M.P.P., Dr. Bellivau, Dr. A. A. Leblanc, etc.

Le premier jour a été consacré à la préparation du programme de la convention qui eut lieu le lendemain, le 14 août. Dans la matinée il y eut une messe solennelle et à une heure et demie s'ouvrit la première séance de la convention, sous la présidence de l'hon. Juge Landry, puis les résolutions suivantes furent soumises et adoptées à l'unanimité :—

Proposé par le Révd. A. B. Parker, appuyé par l'hon. O. J. Le Blanc :

" La convention acadienne décrète qu'il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'en autant que possible la langue de l'enseignement soit le français."

Proposé par le docteur A. A. LeBlanc, appuyé par l'hon. A. D. Richard et le docteur L. J. Bellivau :

" La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'Ile du Prince-Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation ; que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens sans préjudice à l'enseigdement de l'anglais ou de toute autre langue."

Proposé par M. Rémi Benoit, appuyé par M. Val. A. Landry :

" La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres où la majorité et même la totalité des élèves et des parents sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention dea autorités compétentes sur celle regrettable lacune."

Proposé par l'hon. Pascal Poirier, appuyé par M. A. H. Comeau, M. P. P., le Révd. Père A. D. Cormier, et MM. les abbés Crozier et Philippe Belliveau :

" Le comité général invite les Acadiens des Provinces Maritimes à chômer chaque année leur fête nationale dans chaque paroisse française. Attendu que, grâce à Dieu, nous sommes demeurés catholiques en même temps que français, la célébration du saint sacrifice de la messe doit dans tous les cas entrer dans le programme de la démonstration."

Proposé par l'hon. S. F. Poirier, M P., appuyé par MM. O. M. Melanson, M.P.P., et Daniel LeBlanc :

" La prochaine convention acadienne aura lieu au Cap-Breton, à l'endroit et à la date choisis par le comité général dûment convoqué."

Proposé par M. F. X. Vautour, appuyé par M. Ferd. Robidoux :

" Que les officiers de la prochaine convention soient :

Président—L'hon. Pascal Poirier, sénateur.

Vice-présidents—M. Rémi Benoit, l'hon. Jos. O. Arsenault, Dr Fidèle Gaudet.

Secrétaires—M. le juge Landry, l'hon. A. D. Richard.

Trésorier—Dr Edouard T. Gaudet.

Comité Exécutif—Pour le Nouveau-Brunswick : Dr L. J. Bellivau, Ferd. Robidoux, Narcisse Landry, Dr E. H. Léger, M.P., Lévite Thériault, M.P.P., Hon. O. J. Leblanc, O. M. Melanson, C. H Lebillois et Joseph Poirier, M.P.P., Urbain Johnson, Romain Savoie.

Pour la Nouvelle-Ecosse—Henri Robichaud, A. H. Comeau, M.P.P., Mathurin D'Entremount, F. X. Vautour, A. O. Pothier, Val. A. Landry, Dr A. P. Landry, Louis Melanson, Maximin C. Comeau, Urbain Doucet, Louis Pothier.

Pour le Cap Breton—Dr A. A. LeBlanc, l'hon. Isidore LeBlanc, Abraham Leblanc, M.P.P., Robert Bourque, Léon Poirier, Maurice Monbourquet, Aimé Langlais, Simon Josse.

Pour l'Ile du Prince-Edouard—Hon. S. F. Poirier, Gilbert DesRoches, Joseph E. Richard, Sylvain S. Galland, Jérémie Blanchard, Jos. Galland, Adrien Doiron, Etienne E. Galland, Jean Poirier."

Proposé par l'hon. Jos. O. Arsenault, appuyé par le Dr A. P. Landry :

" Dans l'organisation permanente de la Société de l'Assomption, il y aura un trésorier général, élu ou rééligible à chaque convention générale, lequel conjointement avec le président aura le charge des fonds de la société. Les sociétés locales sont priées de faire tenir au susdit trésorier toutes les recettes provenant de la célébration de la fête dans leurs localités respectives. Les particuliers désireux d'aider à la société générale voudront bien envoyer au trésorier leur contribution."

Comme on le voit par ce qui précède, nos compatriotes acadiens se réveillent et tiennent à l'enseignement de la langue française dans toutes leurs écoles. Puisse leur courage nous servir d'exemple au moment où nous sommes nous-mêmes persécutés à cause de notre langue et de notre religion. Espérons que les gouvernements des provinces maritimes ne seront pas animés à l'égard de nos frères de là-bas, des mêmes sentiments de haine que les tyrans pui nous gouvernent ici depuis bientôt deux ans.

LE CHOLERA

Le choléra asiatique, après avoir fait de nombreuses victimes en Asie, menace de faire le tour du monde. Des mesures de précaution sont prises dans tous les pays et les autorités canadiennes ne veulent pas rester en arrière. Une quarantaine sera probablement établie sur les côtes de l'océan Pacifique et celle de la Grosse Ile, dans le golfe Saint-Laurent, est prête à recevoir les pestiférés. Ou dit qu'un navire récemment arrivé d'Europe a à son bord trois ou quatre passagers attaqués de cette affreuse maladie.

VENEZ A MANITOBA

Notre confrère du *Monde*, conseille à nos compatriotes de la province de Québec de venir à Manitoba plutôt que d'aller aux Etats-Unis, s'ils sont forcés de laisser leurs foyers à cause des mauvaises récoltes, dans le district de Québec plus particulièrement.

Voici ce que dit ce journal à ce sujet ;

Le "Canadien" prétend que dans plusieurs comtés, en bas de Québec, la récolte est mauvaise, que la misère sera grande, que les gens sont endettés et que le découragement s'empare des familles. Il ajoute qu'un grand nombre songent à émigrer aux Etats-Unis.

Comme le fait remarquer notre confrère, au point de vue agricole il n'y a pas de raison d'émigrer, puisque dans plusieurs régions de la république voisine les récoltes sont aussi mauvaises que dans les parties les plus mal partagées du Canada.

Ceux qui veulent partir pour trouver des terres plus fertiles devraient se diriger, de préférence vers l'ouest canadien ; ils y trouveront plus d'avantages qu'en allant faire de la culture aux Etats-Unis, et de plus, ils ne seront pas perdus pour le Canada.

LETTRE DE M. L'ABBE DUGAS.

(*Au Manitoba.*)

Ste.-Anne-des-Plaines, P. Q.

J'ai toujours à cœur l'œuvre de l'émigration à Manitoba. Je continue à en écrire et à en parler. Lundi, 25 août. j'irai à Varennes où j'ai été invité à donner une conférence. J'espère que le Révd. Père Lacombe y sera lui aussi, car il m'a promis d'y venir avec moi. Toutes les nouvelles que nous recevons de Manitoba, soit par les journaux ou par des lettres privées, sont très encourageantes et nous aident beaucoup dans notre œuvre.

Vous aurez cette année du blé en abondance, tout comme en Egypte pendant les années de félicité, et pour consolation vous avez l'espoir de le vendre un assez haut prix. En Europe et aux Etats-Unis la récolte est précaire. Dans la Province de Québec elle est beaucoup moindre que l'an dernier.

Le 15 de ce mois nous avons eu une gelée qui a détruit le sarasin et gaté l'avoine. La gelée a été telle en certains endroits que les patates ont été roties. Le peu de blé qu'il y a a dû souffrir beaucoup de dommage. Si pareil accident était arrivé à Manitoba toutes les malédictions du monde tomberaient sur cette province. "Quel chien de pays," dirait-on, "il y gèle au 15 d'août !" Ici les journaux n'en mentionneront pas le fait, et cependant non-seulement les champs mais les jardinages ont été fort endommagés.

Vous pouvez donc vous consoler là-bas si pendant les derniers jours du mois d'août vous aviez des nuits froides, vous ne serez pas plus à plaindre que les habitants de la Province de Québec.

Depuis deux ans que je suis à Ste. Anne-des-Plaines j'ai trouvé que le climat de Manitoba n'a rien à envier à celui de la Province de Québec, et sous certains rapports celui de Manitoba est préférable.

Cette année nous avons eu des gelées au printemps jusqu'au 22 mai, sans excepter une seule nuit, ensuite nous avons eu une gelée le 3 juin et une autre le 8 juin. Nous sommes rendus au 20 août et nous avons déjà une gelée à enrégistrer. Quelque fois je rencontre des gens qui me disent : " Mais votre Manitoba que vous louez tant, il y en a qui en reviennent et qui le *donnent au diable*. Combien de temps y sont-ils restés ? Oh ! pas longtemps ; ils s'ennuyaient. Oui, je sais ce que vous voulez dire. J'en ai connu un de cette trempe ; il est allé à St.-François-Xavier, chez un de ses fils. Là il s'ennuyait et ennuyait tout le monde. Il est revenu et maintenant il déblatère contre Manitoba. Il eut mieux fait de n'y pas aller et il a bien fait de revenir. Si jamais j'ai occasion de le rencontrer il aura son fait.

Tâchez do nous donner dans votre journal des détails sur la récolte dans les différentes paroisses. Donnez-nous les noms des cultivateurs qui ont le mieux réussi cette année. Vous comprenez que c'est tout ce qui nous intéresse et ce qui nous est utile pour notre œuvre. Les cultivateurs devraient vous écrire et vous faire connaître leur succès cette année. Si vous voulez avoir de l'émigration il faut que tout le monde chez vous nous donne la main. Vous connaissez la puissance de la presse en politique ; eh bien, c'est la même chose pour l'émigration. Donnez des nouvelles.

G. DUGAS, Prêtre.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

PERSONNEL DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1890-1891.

Révd. Père H. Lory, S. J.—Recteur.

Révd. Père St. Robert S. J.—Procureur.

Révd. Père Edouard Lecompte, S J.—Préfet.

Révd. Père Télespbore Filiatrault. S. J.—Professeur de Philosophie.

Révd. Père Théodore French, S. J.—Professeur de Rhétorique.

Révd. Père Martin Fuchs, S. J.—Professeur de Mathématiques.

Révd. Père Jules Jetté, S. J.—Professeur de Sciences et de Mathématiques.

Révd. Père Aloysius Champagne, S. J.—Professeur de Bel'es Lettres.

Révd. Père Nicholas Quirk, S. J.—Professeur de Versification.

Révd. Père Alfred Larue, S. J.—Professeur de Syntaxe

Révd. Père Philippe Roch, S. J.—Professeur des Eléments Latins.

Révd. Père Pierre Prince, S. J.—Surveillant et Soos-Préfet.

Les six frères sont les Frères Duguay, Fluet, Lefebvre, Rosselin, Fortier, Godet.

MM. les ecclésiastiques sont : E. Gauthier, L Campbell, E. Dunlea, Eugène Bédard, Léon Leduc.

PERSONNEL

M. J. C. Auger est revenu de son voyage aux Lacs Manitoba, Winnipegosis et Saint Martin.

—

Mme. Bétournay est retournée à Régina.

—

M. J. Ernest Cyr est allé faire une promenade aux Etats-Unis.

—

M. Thomas Gauthier, de Lorette est parti hier pour Vancouver, C. B.

—

M. Honoré Robillard, député de la ville d'Ottawa accompagné de Mme Robillard, était à Saint-Boniface dimanche dernier. Tous deux sont partis lundi pour la Colombie Britannique. M. et Mme Robillard visiteront la province à leur retour.

—

M. Choquet, député de Montmagny aux Communes et M. Désaulniers, député de Saint-Maurice, devront, dit-on, accompagner Mgr Gravel, évêque de Nicolet, lors de la visite de Sa Grandeur à Manitoba, en septembre.

—

M. H. H. Smith, commissaire des terres fédérales, est de retour d'Ottawa depuis hier.

—

M. Edmond Trudel, notre directeur, est parti hier matin avec les excursionnistes pour aller visiter Duluth, Saint-Paul et Minneapolis. Bon voyage !

—

M. E. R. Lloyd et Mme. Lloyd, M. et Mme. J. A. Richardson, sont revenus d'une promenade au Portage du Rat, Ont.

LA TEMPERATURE ET LES MOISSONS

—Voilà déjà quelques jours que la neige a fait son apparition dans le Colorado et le Montana.

—Un cyclone et une tempête de grêle ont ravagé 18 communes du département de l'Aude, en France, et ont détruit toute la récolte. On évalue les pertes à 25 millions de francs.

—Les pluies continuelles en France, ont ruiné la récolte du blé, et les réserves de grain de l'année dernière ont atteint un haut prix.

—La récolte des patates a complètement manqué en Irlande. On assure qu'au mois d'octobre la provision sera totalement épuisée.

Il est tout probable que cette disette fera monter le prix des patates même au Canada. Comme on peût les transporter facilement de l'autre côté de la mer, nous pourrions peut-être en faire une exportation avantageuse en Europe, à l'automne.

Nouvelles Politiques

—L'hon. McKenzie Bowell, ministre des douanes, est passé à Winnipeg, hier, accompagné du Dr. Hickey, M.P.

—Sir Hector L. Langevin, ministre des travaux publics, doit partir de Québec à la fin de cette semaine. pour se rendre à Banff accompagné de son gendre M. Thomas Chapais et Madame Chapais, de Mademoiselle Langevin et de M. E. Roy, secrétaire particulier de l'hon. Ministre. Sir Hector passera par Winnipeg où nous espérons qu'il s'arrêtera quelque temps, soit en allant ou en revenant.

—Le *Star* de Montréal annonce que l'hon. M. Mercier partira pour Paris vers le 10 septembre. Durant son absence l'hon. Garneau agira comme premier ministre.

—L'hon. J. M. Gibson remplace l'hon. M. A. Ross comme trésorier de la province d'Ontario.

Nouvelles Religieuses

—Lundi, le 25 courant, les demoiselles A. Viuet dite sœur Foisy, Z. Chartier dite sœur Girouard. A. Pelletier dite sœur Phaneuf, N. Chevrefils dite sœur Saint-Joachim, A Marcotte dite sœur Marcotte, B. Samson dite sœur Sainte-Louise, R. Lévêque dite sœur Joyal et R Caplet dite sœur Caplet, sont entrées au noviciat des RR. Sœurs de la Charité de Saint Boniface.

—M. l'abbé Proth, arrivé récemment de Montréal, est maintenant curé à Moosejaw, Territoires du Nord-Ouest.

—M. l'abbé Rocan est de retour d'une promenade à LaBroquerie.

—M. l'abbé Perquis est nommé chapelain du Pensionnat de Saint-Boniface.

—M. l'abbé Alphonse C. LaRivière est parti ce matin pour la paroisse de Saint-Pierre, où il doit remplir les fonctions de vicaire.

—M. l'Abbé Choquette, curé de Compton, P. Q., est parti vendredi dernier pour retourner dans sa paroisse, après avoir visité Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie Britannique.

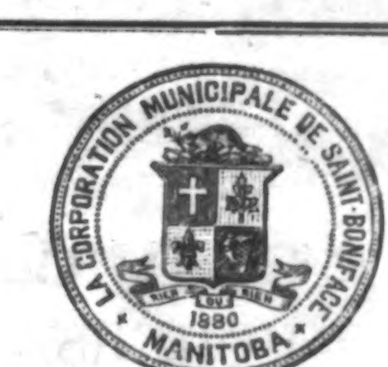
—Mgr. E. Gravel, évêque de Nicolet, doit venir à Manitoba en septembre avec MM. les abbés Desaulniers, curé de Stanfold, et Lamy, curé de Spencer, Mass., E. U.

—Un journal de Paris annonce que le Pape Léon XIII aurait l'intention d'introduire sous peu une grande réforme dans la diplomatie du Vatican.

Il s'agirait d'adjoindre aux nonciatures apostoliques, et surtout à celles de première classe, telles que Paris, Vienne, Madrid, Lisborne, un agent diplomatique laïque.

—Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Fabre a du s'embarquer aujourd'hui pour l'Europe, accompagné de son secrétaire particulier, M. l'Abbé Archambault. Sa Grandeur se rend directement à Rome et sera absente durant trois mois.

—On parle beaucoup en ce moment, à St. Louis, de la nomination de l'archevêque Kenrick comme cardinal. On croit qu'il sera nommé à l'occasion du 15ième anniversaire de sa consécration comme évêque.



AVIS.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes dans la Ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville de Saint-Boniface, à moi adressé et portant la date du quatrième jour d'Août A.D. 1890, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi, le 16ème jour de Septembre A.D. 1890, à une heure de l'après-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Boniface, je vendrai, à l'enchère, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

Description.	Lots de paroisse.	Superficie en mailles.	Arrérages de taxes.	Frais d'annonce.	Total.
Lots 2 à 10 inclusivement	75	200 x 100 chacun	32 67	0 50	33 17
Lots 11 à 33 inclusivement	75	200 x 100 chacun	62 61	0 50	63 11
Lots 34 à 41 inclusivement	75	200 x 100 chacun	29 04	0 50	29 54
Partie Est, C. P. R	75	45 acres.	102 52	0 50	103 02
Lot 1141	M.C.R.	200 x 100	7 26	0 50	7 76
Bloc B et ½ N C	76	Environ 2 acres.	63 25	0 50	63 75
Lot 124	76	200 x 100	21 78	0 50	22 28
½ Sud 222 et 224	76	200 x 100	18 34	0 50	18 84
Lot 314	76	200 x 150	14 20	0 50	14 70
Lot 316	76	200 x 150	14 20	0 50	14 70
33 pieds Ouest, lot 318	76	200 x 50	18 70	0 50	19 20
Lot 411	76	200 x 150	29 04	0 50	29 54
Lot 413	76	200 x 150	28 13	0 50	28 63
Lot 512	76	200 x 150	30 14	0 50	30 64
½ Est du lot 527	76	200 x 91	36 66	0 50	37 16
Lot 529	76	200 x 150	54 45	0 50	54 95
Lot 544	76	200 x 100	19 58	0 50	20 08
½ Est, lot 550	76	200 x 50	5 73	0 50	6 23
½ Ouest, lot 605	76	300 x 200	145 45	0 50	145 99
Lot 613	76	200 x 150	52 28	0 50	52 78
½ Ouest, lot 635	76	200 x 50	7 26	0 50	7 76
Lot 648	77	200 x 100	14 52	0 50	15 02
½ Ouest, lot 651	76	200 x 50	12 16	0 50	12 66
Lot 715	76	200 x 150	44 26	0 50	44 76
Lot 718	76	200 x 100	101 64	0 50	102 14
Lot 744	77	200 x 100	67 27	0 50	67 77
Lots 800, 802, 901, 902	76	400 x 100	278 91	0 50	279 41
Lot 15	78	230 x 75	7 26	0 50	7 76
Lot 20	78	230 x 75	7 26	0 50	7 76
Lot 25	78	150 x 75	5 98	0 50	6 48
Lot 27	78	150 x 85	5 71	0 50	6 21
Lot 30	78	150 x 75	5 45	0 50	5 95
Lot 8	79	Environ 4 acres.	66 23	0 50	66 73
Lot 8, bloc 1	89	230 x 100	39 60	0 50	40 10
Lot 1, bloc 4	89	200 x 100	4 88	0 50	5 38
Lot 17, bloc 8	89	200 x 100	5 80	0 50	6 30
½ Nord-Est, bloc 12	89	500 x 200	12 70	0 50	13 20
Lots 1, 2, 3, bloc 28	89	300 x 200	43 40	0 50	43 90
Tout	99	7½ acres.	27 22	0 50	27 72

Daté à Saint-Boniface, ce 7ème jour d'Août A.D. 1890.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier, Saint-Boniface.

1i 27.8.90

Choses et Autres

—Le colonel Sproat, ancien député et régistrateur à Prince-Albert, T. du N.-O., est mort le 20 courant.

—*L'Etendard*, de Montréal, doit dit une dépêche, publier une édition quotidienne à Lowell, Mass.

—Dans le Congrès de Washington, l'on vient d'introduire un projet de loi qui intéresse les Canadiens des Etats-Unis. Ceux qui ne sont pas naturalisés n'auront aucun droit d'acquérir des biens immeubles. C'est une manière de forcer les étrangers à prendre leurs papiers de naturalisation.

—Le docteur Janson Lapalme, de Lawrence, Mass., est en visite à Montréal. M. Lapalme vient au Canada dans le but de choisir un emplacement pour y conduire une colonie qui veut revenir au pays. Venez à Manitoba où vous trouverez un grand nombre de compatriotes habitant autrefois le Massachusett et qui ont aujourd'hui acquis la conviction qu'il vaut mieux venir à Manitoba que de rester aux Etats-Unis.

—Une dépêche d'Ottawa dit que le gouvernement fera distribuer à tous les juges de paix de la Puissance un exemplaire de la loi criminelle telle qu'elle a été revisée par le parlement.

Chronique Locale.

—M. Elie Genthon a fait l'achat d'un superbe taureau de race.

—Demain, sera observée la fête civique de Winnipeg, par les habitants de cette ville.

—M. Théophane Bertrand ouvrira son magasin de liqueurs lundi prochain.

—On demande deux cents bucherons aux chantiers de bois de Keewatin.

—Demain, au Parc Dufferin à Winnipeg, il y aura un tournoi de vélocipèdes.

—Plus de 200 journaliers sont arrivés samedi d'Ontario pour travailler à la moisson.

—M. Joseph Samson, notre habile artiste, vient de mettre une dernière main à plusieurs portraits.

—Une excursion à Toronto, à prix réduits,est annoncée par les autorités du Pacifique Canadien.

—Le pont Louise a été fermé aux voitures pendant plusieurs jours, à cause des réparations qu'on y faites.

—La saison de chasse des canards commence le 1er septembre et celle des poules de prairies le 15 du même mois.

—La rentrée des élèves du Collège de Saint-Boniface, du Pensionnat et de l'Académie Provencher a lieu aujourd'hui.

—Il s'est fait plusieurs ventes importantes de propriétés immobilières à Winnipeg depuis quelques jours. M. Onésime Monchamps a vendu au prix de $15,000 une propriété sur la rue Principale.

—La semaine dernière, a eu lieu l'ouverture du nouveau parc de Saint-Boniface, situé à la Pointe Fisher et connu sous le nom de *Parc des Ormes*. Ce parc a été ouvert au public de Winnipeg par la compagnie des chars Urbains, qui a construit une voie ferrée depuis l'extrémité sud de la rue Principale au pont de l'Assiniboine, jusqu'en face de l'endroit, au Fort Rouge, et de là,on traverse la Rivière Rouge au moyen d'un grand bac. Il y avait près de 4000 personnes à l'inauguration.

—Nouveau magasin — Messieurs Despars & Bleau ouvriront au 1er septembre, sur la rue Principale à Winnipeg, en face de nouvel hôtel du Northern Pacific, un magasin général de ferronneries, ferblante ries et peintures etc. etc.

—Ce soir il y aura à Winnipeg, une assemblée publique, pour aviser aux moyens de venir en aide aux Irlandais d'Irlande, qui sont menacés d'une grande disette par la mauvaise récolte de cette année Cette assemblée aura lieu dans les magasins de J. J. Golden, Ecr.

—Une excursion du Conseil de ville, des membres de la Chambre de Commerce de Winnipeg, du Portage la Prairie et de Brandon a été organisée par la compagnie de chemin de fer *Northern Pacific* pour aller visiter les villes de Duluth Saint-Paul et Minneapolis. Le train est parti hier matin et les excursionnistes seront de retour samedi soir.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

16 août—Si les canadiens-français du Bas Canada et des Etats-Unis comprenait l'aisance, la richesse même, que l'on peut acquérir à Manitoba, après quelques années seulement de légers sacrifices ce seraient par milliers qu'ils viendraient s'établir dans nos belles paroisses de l'ouest ; mais plus particulièrement au Lac-des-Chênes, qui est appelé à devenir l'une des plus florissant localités de la province. Le sol ici est très riche, le climat des plus salubre et les bois de construction et de chauffage s'y trouvent en abondance.

On a d'excellente eau en creusant de 6 à 15 pieds. Nous avons de magnifiques pâturages naturels, le foin de prairie est abondant et la terre nous donne les plus beaux blés durs et en abondance aussi.

Depuis deux ans on cultive de la betterave à sucre, et elle vient à merveille. Nous en enverrons des échantillons à l'Union Sucrière de la Province de Québec, à l'automne. Cette nouvelle industrie pourra être plus tard d'un très grand avantage pour notre localité.

Nous possédons de plus l'un des plus beaux lacs de Manitoba ; la grève est en sable bien fin, formant une promenade des plus belles, ornée de beaux chênes sous l'ombrage desquels on passe d'agréables moments dans les grandes chaleurs de l'été. Quel bel endroit pour célébrer notre fête nationale.

J'ai donc raison de dire que le Lac-des-Chênes est appelé à devenir l'une des plus riches et des plus importantes localités de Manitoba. Il est donc facile de prévoir qu'avec peu de sacrifices et un peu de temps on peut ici devenir propriétaire indépendant, ce qui vaut beaucoup mieux que de s'enfermer avec ses enfants dans les manufactures.

Notre ami, M. Alcide Marcotte, est de retour de son voyage qui a été heureux. M. Marcotte est dévoué à la colonisation, et a déjà rendu de grands services au Lac-des-Chênes.

Sainte-Anne-des-Chênes,

26 août.—A l'heure actuelle, presque tous les grains sont coupés, et les quelques nuits un peu froides que nous avons eues n'ont pas même attaqué les feuilles des légumes les plus tendres qui conservent encore toute leur verdeur.

—Les cinq écoles de notre paroisse doivent s'ouvrir le premier septembre prochain. La rentrée des élèves du couvent aura lieu le même jour. Cette année, outre l'enseignement des matières ordinaires du programme, un soin particulier sera donné aux élèves pour les former à la couture, à l'art culinaire et à leur apprendre à tenir une maison proprement et avec ordre. C'est là une partie très importante dans l'éducation de la jeune fille. Car il ne suffit pas,pour qu'elle remplisse avec honneur et utilité la position qui lui sera assignée par la Providence, qu'elle orne son intelligence de connaissances, qu'elle forme son cœur à la piété et à la vertu ; mais il faut que l'éducation vise à former la jeune fille, non pour un etat idéal et imaginaire qui n'existerait jamais pour aucune d'elles, mais à ces travaux humbles en apparence, mais qui, en définitive, constituent la gloire de la femme et font la femme forte dont le portrait, les œuvres et la salutaire influence au foyer domestique ont été si bien tracés par la plume inspirée de l'écrivain sacré.

—Les bois qui avoisinent Sainte-Anne sont remplis de fruits, tels que bluets, poires, framboises, prunes et cerises. Plusieurs profitent de l'abondance pour aller les cueillir et les vendre à Winnipeg où ils trouvent un marché facile et lucratif.

—La machine à creuser les puits continue à fonctionner aux frais du conseil municipal, et jusqu'à ce jour l'on a trouvé une eau excellente et abondante.

—Son honneur le juge Prud'homme a tenu la cour aujourd'hui. En général, nous n'avons que peu de causes à soumettre à son honneur. Nos braves cultivateurs de Sainte-Anne-des-Chênes ne sont pas plaideurs et ils ont raison, car ils peuvent utiliser leurs loisirs à des choses beaucoup plus importantes et plus profitables.

Giroux,

26 août—Notre localité acquiert une importance telle que les hommes d'affaires commencent à chercher à s'établir ici. Dans quelque temps, nous aurons un magasin général, que M. Amédée Manseau, de la maison Galt Brothers, de Winnipeg, doit ouvrir ici. C'est une bonne aubaine pour la population de Giroux et des environs.

—Il est bien désirable qu'une chapelle soit construite ici, car avant longtemps, nous espérons former une paroisse séparée de Sainte-Anne et de Saint-Joachim.

Lorette,

26 août—Les récoltes sont presque toutes terminées. Aucun dommage n'a été causé par la gelée.

—M. Hector Dufresne est à se faire construire une belle résidence près de l'église.

—M. Hormisdas Laurin se fait également construire une résidense sur sa propriété.

—Less battages commencent cette semaine. MM. Prince frères ont leurs machine à vapeur prête et vont commencer chez M. Elie Dubois.

NAISSANCES

Prince—A Lorette, le 22 courant, la dame de M. Napoléon Prince, une fille.

Turenne—A St.-Pierre, Man., le 8 courant, Madame Emery Turenne, une fille.

Mettenet-Humbert—En cette ville, le 22 courant, la femme du jardinier alsacien, en même temps que du représentant de la maison d'émigration Humbert & Cie., en faveur du Canada, un fils.



EXPOSITION DE LA JAMAIQUE, 1890

UNE EXPOSITION sera tenue à Kingston, Jamaïque, en janvier 1891. Les produits agricoles, manufacturiers et artistiques de l'Ile en même temps que les produits artistiques, mécaniques, industriels et agricoles de la Grande-Bretagne, des autres pays et des colonies.

Vu la position géographique de l'Ile de la Jamaïque vis-à-vis le Canada et la nature et l'accroissement des importations de la Jamaïque ainsi que des produits de l'Ile, le gouvernement du Canada a accepté l'invitation du gouvernement de la Jamaïque de participer à cette exposition dans le but d'obtenir un plus vaste marché pour les produits agricoles et industriels du Canada.

Le gouvernement Canadien s'engagera à payer le fret pour tout article à exposer qui recevra l'approbation.

Les entrées doivent être faites pas plus tard que le 30 de septembre prochain, et la dernière date à laquelle les exhibits peuvent être expédiés d'Halifax, N. S., ou Saint-Jean, N. B., est la mi-novembre.

M. Adam Brown, M.P., a été nommé Commissaire Honoraire pour représenter le Canada à cette exposition.

Des formules d'application et toutes les explications générales peuvent être obtenues en s'adressant au Commissaire Honoraire.

S'adresser au Département de l'Agriculture, Ottawa, ou au soussigné.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture.

H. R. SMALL,
Secrétaire du Dépt. de l'Agriculture.

Ottawa, 24 juillet 1890. 13.8.90

AGRICULTURE

SE CONNAITRE D'ABORD, ET S'AMENDER ENSUITE.

Le travail manuel n'est pas le seul devoir du cultivateur ; il a des devoirs religieux, moraux et sociaux à remplir ; faire des progrès dans la conduite de ses affaires est une bonne chose ; perfectioner ses facultés intellectuelles, est une chose encore meilleure ; car la première amélioration suivra de la dernière. Il faut d'abord apprendre à raisonner et à calculer juste : il est une classe de gens chez qui ces facultés sont grandement en défaut ; ils se lèvent matiu, se couchent tard, travaillent fort, et ne cessent pas, néanmoins, d'être pressés par le besoin : c'est qu'ils travaillent sans méthode, sans ordre,sans régularité, et conséquemment, à leur désavantage. Du matin au soir, du printemps a l'automne, leur lot est la peine et la fatigue sans résultat avantageux. Asseyez-vous un peu, réfléchissez, calculez, voyez ce que vous avez à labourer, semer, herser, sarcler et récolter, et mettez vous à l'ouvrage systématiquement. Non-seulement faites tout ce qu'il y a à faire, mais, faites-le de la meilleure manière, et en temps convenable ; mais surtout, ne commencez pas plusieurs travaux à la fois pour les laisser là ensuite ; c'est folie de commencer un ouvrage et de le laisser à moitié fait pour passer à un autre, si c'est par caprice, et non par nécessité ou convenance. Ce qui doit se faire doit être achevé, et ce qui ne doit pas se faire, ne doit pas être commencé.

Cultivez l'ordre ; l'ordre est la première loi du ciel. Quel plaisir, n'est-ce pas, que de contempler une famille bien ordonnée ou *une ferme bien ordonnée*. Mais il y a des hommes terriblement relâchés sur ce point : jetez les yeux sur leurs fermes, et vous vous en convaincrez ; rien n'y semble être à sa place ou en ordre. Leurs voitures ne sont point à l'abri ; leurs instruments aratoires sont éparpillés ça et là, exposés à être cassés ou injuriés par toutes les variations du temps. Des branches d'arbres, des charrettes à foin, des herses, des traineaux, des quarts à cendres, des gâchis, etc., encombrent et déparent les devants de leurs maisons. On trouvera toujours un instrument là où on s'en est servi la dernière fois. Le remède à ce désordre serait d'avoir une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place ; mais une faulx ne doit pas passer l'hiver sur la clôture, une voiture d'hiver ne doit pas passer l'été au côté du chemin. Tous les outils et instruments dont on ne se sert pas, doivent être serrés.

Regardez autour de vous, et voyez les différentes maniéres dont vos voisins font leurs travaux. Ne supposez pas un seul moment que vous calculez mieux que d'autres. Apprenez de ceux que vous fréquentez et qui ont plus de savoir ou d'expérience que vous : et profitez de ce que vous apprenez pour faire mieux à l'avenir.

Lisez, étudiez et *pensez* : tout cultivateur doit prendre un journal agricole, mais ce n'est pas assez de le lire, ce n'est pas même assez de le payer, il faut l'étudier ; ce qu'il suggère, il faut le mettre en pratique, lorsqu'il y a de l'avantage à le faire : les renseignements qu'il contient il faut s'en instruire pour ensuite pouvoir comparer sa propre expérience avec celle d'autrui, théorie à théorie, et s'il y a une meilleure méthode, l'adopter. La raison doit diriger tous les travaux du cultivateur ; mais avant de raisonner, il faut connaître ; et où les renseignements nécessaires aux gens se trouvent-ils plus à leur portée et à meilleur marché que dans les journaux d'agriculture ? Il est étonnant qu'il s'en trouve d'aveugles sur leurs propres intérêts, sous ce rapport. Le fermier qui garde un chien, qui achète du tabac à fumer, qui reçoit un journal politique, n'a pas d'excuse pour ne pas sourcrire à un journal agricole.

DU COMMERCE DES CHEVAUX.

Tout éleveur a nécessairement des chevaux à vendre. Les uns n'élèvent que pour leur besoin et n'ont ainsi que de vieux chevaux à vendre à mesure que les jeunes viennent les remplacer. D'autres, et ceux-ci doivent former la plus grande majorité, élèvent pour vendre, et ont toujours des jeunes chevaux à la disposition des acheteurs.

D'autres enfin, élèvent et achètent en outre, ou des poulins ou de jeunes chevaux, sur lesquels ils pensent pouvoir gagner en les revendant.

Tout cela est terminé par la position et par le goût particulier de chaque cultivateur ; mais en règle générale, le cultivateur doit être plus ou mo'ns marchand de chevaux et ne pas être entièrement étranger au commerce des chevaux. Bien dirigé, l'élève des chevaux doit donner des bénéfices qui peuvent être considérables.

Pour faire le commerce des chevaux, en vendant et achetant, il faut avoir un goût particulier, je dirais volontiers une passion. Mais cette passion ne suffit pas, il faut que le cultivateur ait l'intelligence et les connaissances qui assurent le succès, il faut en outre qu'il soit assez sage, assez maître de lui-même pour ne jamais sacrifier ses devoirs à ses plaisirs, qu'il ne quitte pas sa maison, qu'il ne néglige pas sa culture et la surveillance de ses gens pour aller aux marchés. Il est facile de perdre ainsi chez soi dix fois plus qu'on ns peut gagner sur la uente d'un cheval.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 18

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 82	à 0 00
" 2, "	0 78	à 0 00
" 3, "	0 75	à 0 00
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 40
" " XXXX	1 70
" " H. B. C.	1 80
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 85
" " Roller Process	3 05

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50